

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Ariane Pepin-Bergeron

<https://www.cadre21.org/membres/abf55f974503c92324aea9e9>

Date d'obtention : 2024-08-28 14:35:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de rassurer les victimes et les gens qui signalent la problématique et de les rencontrer individuellement. Il faut poser des questions sur la situation et remplir la grille d'évaluation pour mieux comprendre la situation (amorce, nature, intentions et étendue). Voir les règles de l'établissement. Il faut vérifier les informations auprès de la victime: qui est au courant, vérifier auprès des autres jeunes impliqués et auprès des témoins en complétant la grille. Parler seul à seul avec les jeunes et leur demander de rester discret. Évaluer si c'était un geste malveillant ou impulsif. Confisquer tous les appareils qui contiennent du matériel de pornographie juvénile. Contacter le service de police le plus rapidement possible. Parler à la personne instigatrice et voir quelles étaient ses intentions. Communiquer avec les parents de tous les jeunes impliqués. Signalement DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La démarche diffère un peu selon si les élèves collaborent ou non. Si un parent vient parler d'une situation que se produit à la maison et que cela implique une personne de l'extérieur de l'école, on peut référer le parent au service de police directement. Si un témoin vient dénoncer une situation, remplir une grille avec lui et rencontrer ensuite la victime pour remplir une grille aussi. Il est important de déterminer si l'acte semble impulsif ou malveillant. Si cela semble être un acte malveillant, immédiatement contacter le service de police pour une prise en charge par eux de la suite de l'intervention. Ne pas procéder à l'amorce d'une trousse si un policier nous le demande directement. Dans tous les cas, il faut toujours que la police soit contactée.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La communication avec les parents des jeunes concernés par la situation car il faut faire attention aux informations divulguées. Il faut également composer avec les émotions des parents.